Sécurité énergétique—Loi

Mme le Président: Le député ne voudrait certainement pas que j'intervienne dans les travaux du comité. Il incombe au comité lui-même de décider ce qu'il fera dans les circonstances décrites par le député. Pour l'instant, nous en sommes à la deuxième lecture du bill et je me suis prononcée. Je crois que la Chambre a tout ce qu'il faut pour poursuivre son travail.

M. Andre: Madame le Président, je me trouve placé devant un dilemme ardu à titre de député qui s'efforce d'agir avec sérieux et de remplir les obligations que m'ont confiées les électeurs de Calgary-Centre. A la suite de votre décision, je m'inquiète au sujet des six points distincts que j'ai soulevés et dont les conséquences peuvent être très sérieuses. En exposant votre décision, vous n'avez pas expliqué comment vous avec traité chacun de ces points. Vous avez dit que si vous n'avez pas fourni d'explications, c'est parce que vous ne vouliez pas abuser du temps de la Chambre. Cependant, mon inquiétude au sujet de ces points-là n'est pas dissipée. Ils devraient être une source d'inquiétude pour tout député qui respecte les traditions de notre régime parlementaire et pour le rôle que cette institution est censée jouer.

Étant donné qu'il nous est impossible d'obtenir cette explication et que, par conséquent, je ne sais pas comment aborder cette question de façon constructive et réaliste, la seule solution qui me reste c'est de proposer, appuyé par le député de Calgary-Sud (M. Thomson):

Que la Chambre s'ajourne maintenant.

• (1620)

Mme le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui!

Mme le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non!

Mme le Président: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Mme le Président: Convoquez les députés.

[Note de l'éditeur: La sonnerie du vote se faisait toujours entendre à l'heure normale de l'ajournement.]